

Les APPSA: Acteurs clés de la démarche One Health dans les communautés rurales

Capitalisation des actions du projet SANUVA pour renforcer la santé animale de proximité



Les Agents de Proximité en Production et Santé Animale (APPSA) sont des éleveurs issus de la communauté qui jouent un rôle de relais stratégique entre les vétérinaires sanitaires – souvent incapables de couvrir l'ensemble du territoire – et les éleveurs. Ils fournissent des services de santé animale de base et des conseils sur la production animale tout en jouant un rôle essentiel dans la prévention des risques sanitaires. Grâce à leur proximité avec les éleveurs, ils facilitent l'adoption de bonnes pratiques en matière de santé animale, contribuent à la gestion des médicaments vétérinaires et œuvrent à une meilleure résilience des exploitations agricoles face aux maladies et aux pressions environnementales.

Dans le cadre du projet SANUVA [Sécurité Alimentaire et NUtritionnelle des ménages agricoles dans le Vakinankaratra], 32 APPSA ont été mis en place dans seize (16) communes rurales, avec pour objectif d'accompagner les ménages dans l'amélioration de leur système de production, en privilégiant une approche préventive : **«Mieux vaut prévenir que guérir»**.

Cette capitalisation présente les actions menées dans le cadre du projet, évalue les résultats obtenus, et propose des recommandations pour développer et pérenniser ce modèle, au service d'une santé animale de proximité, au cœur de l'approche One Health.

Chiffres clés de la région Vakinankaratra

Dans la région du Vakinankaratra, environ 399 535 ménages (soit 86 % des foyers) pratiquent au moins une activité d'élevage. Parmi eux, 46,6 % élèvent des bovins, 54,8 % se consacrent à la porciculture, et 76,6 % élèvent des volailles.¹ Cependant, la région ne compte que 13 vétérinaires sanitaires officiels, chacun étant responsable de 30 734 ménages en moyenne. En raison de la distance parfois importante (jusqu'à 30 km), l'accès aux services vétérinaires reste limité. Bien que des agents non officiels fournissent des services en santé animale, leur manque de formation augmente les risques pour les élevages.

¹ Institut National de la Statistique (INSTAT), Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-3); 2018

Enjeux et cadre d'intervention

Dans les zones rurales malgaches, l'accès aux services vétérinaires demeure très limité. Le faible maillage en personnel vétérinaire, les difficultés d'accessibilité géographique et les ressources financières restreintes des éleveurs freinent considérablement la prise en charge efficace de la santé animale. Bien que la vente et l'usage des médicaments vétérinaires soient encadrés par des textes réglementaires – notamment le Décret n°92-284 du 26 février 1992 relatif à la pharmacie vétérinaire et la Loi n°2006-030 relative à l'élevage – leur application reste très partielle sur le terrain. La vente au détail de ces produits se fait souvent en dehors des circuits autorisés, favorisant des pratiques inadaptées, telles que l'automédication, les erreurs de dosage ou de choix de traitement et surtout le mauvais usage des antimicrobiens. Cette situation contribue à une vulnérabilité accrue des exploitations et accentue les risques de résistance aux antimicrobiens (RAM), de résidus médicamenteux dans l'environnement et les denrées alimentaires, ce qui représentent des enjeux majeurs pour la santé humaine, animale et environnementale.

Pour répondre à cette situation, des réseaux de santé animale de proximité ont été progressivement mis en place. Depuis 2022, les agents de santé animale de proximité sont officiellement reconnus à Madagascar sous l'appellation d'APPSA. Cette reconnaissance repose sur un **référentiel national de titre**, qui définit les standards de formation, de certification, ainsi les missions que ces agents peuvent assurer sur l'ensemble du territoire. Cette avancée majeure résulte de plus de trente années de travail de l'ONG Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières, qui a progressivement fait évoluer le modèle : depuis les ACSA (**Agents Communautaires en Santé Animale**), puis des MMAV (**Mpiompy Mpanampy amin'ny Asa Veterinera**), avant d'aboutir à la structuration actuelle. La reconnaissance officielle, obtenue grâce à un plaidoyer soutenu auprès du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, a ensuite permis de consolider et d'étendre ces dispositifs à l'échelle nationale.

Le déploiement des APPSA

1. La sélection et profil des agents

La sélection des Agents de Proximité en Production et Santé Animale (APPSA) devait initialement suivre un processus participatif. Ce processus prévoyait un appel à candidatures, une présélection, suivie d'un vote par la communauté locale. L'objectif était de garantir la reconnaissance des agents par les éleveurs et de favoriser leur acceptation au sein des communautés.

Cependant, en raison de contraintes de temps et afin d'éviter toute forme de concurrence future avec les agents en place mais non officiels des vétérinaires sanitaires (VS) déjà en place, le processus a été adapté spécifiquement dans le cadre du projet SANUVA. Ainsi, au lieu d'un appel à candidatures large, il a été décidé de sélectionner les APPSA parmi les auxiliaires vétérinaires déjà actifs dans les communautés. Ces agents, qui travaillaient déjà en collaboration avec les VS, possédaient une bonne connaissance de la zone et des besoins des éleveurs. Leur sélection a permis de capitaliser sur cette expérience de terrain tout en répondant rapidement aux besoins des communautés.

Les vétérinaires sanitaires ont joué un rôle central dans ce processus de sélection, étant responsables du choix initial des agents. Leur connaissance des auxiliaires ont permis de faire un premier tri en fonction des compétences des candidats. Le Service Régional de l'Élevage (SRE) a ensuite validé la liste des agents présélectionnés, en s'assurant qu'ils répondaient aux critères¹ requis pour exercer dans ce cadre.

Ensuite, une évaluation des agents présélectionnés selon leur compétences, disponibilité et motivation a été réalisée par l'équipe du projet. En plus de cela, une enquête a été menée auprès des communautés pour valider la réputation des agents et évaluer leur acceptation. Cette enquête visait à s'assurer que les éleveurs reconnaissent et appréciaient les agents, afin d'éviter toute tension ou rejet social pouvant nuire à l'efficacité des interventions.

Au total, 32 agents, dont deux femmes, ont

été sélectionnés pour devenir APPSA, soit deux agents par commune d'intervention. Trente d'entre eux ont été des agents présélectionnés aux côtés des vétérinaires sanitaires (VS), tandis que deux autres ont été identifiés après les enquêtes. Cette décision a été prise après avoir écarté deux candidats présélectionnés : l'un en raison de son âge avancé, l'autre à cause d'un manque de compétence technique et d'une faible acceptation sociale.

Les APPSA retenus ont entre 25 et 50 ans et sont tous des éleveurs: tous possèdent des volailles, plus de la moitié élève également des bovins, et environ un tiers s'investit dans la filière porcine. En moyenne, ils justifient d'au moins 4 années d'expérience en santé animale. Le plus expérimenté cumule à lui seul 29 années de pratique.

Leurs interventions avant le projet portaient principalement sur les soins de base tels que la vaccination, le déparasitage, les premiers soins face aux maladies fréquentes, ainsi que l'assistance à la mise bas des porcs. Certains disposent de compétences plus avancées : 9 agents sont capables de réaliser de petites interventions chirurgicales comme la castration ou l'exérèse de hernies, et 7 peuvent intervenir lors de mises bas compliquées.

2. La formation initiale

Après la validation de la liste finale des agents, une session de formation a été organisée pour renforcer leurs capacités. Cette formation conduite par les VS et le SRE et basée sur le Référentiel de Formation². L'objectif étant d'uniformiser les pratiques, combler les éventuelles lacunes et asseoir leur légitimité dans leur nouveau rôle structuré.

La formation s'est articulée autour de cinq grands modules :

- la communication interpersonnelle et la sensibilisation des éleveurs,
- les connaissances de base appliquées à la santé animale,
- les principes de prophylaxie,
- les premiers soins,
- et la castration.

En complément du référentiel, une session dédiée à l'approche One Health a été intégrée. Les APPSA ont été sensibilisés aux

1 Paysan, âgé de 18 ans ou plus, en bonne santé, réside dans sa zone d'intervention, maîtrise le dialecte local et avoir un niveau scolaire de base (arithmétique, écriture et lecture)

2 Pour aller plus loin, consulter le Référentiel National de Titre des APPSA

enjeux de la santé globale, notamment la lutte contre la résistance aux antimicrobiens (RAM) et les risques de résidus médicamenteux, les liens entre santé humaine, animale et environnementale, et leur rôle potentiel dans la prévention locale. Par ailleurs, ils ont suivi une formation spécifique sur l'utilisation des remèdes ethnovétérinaires. L'objectif était de leur permettre d'agir de manière éclairée et responsable.

3. L'intégration sociale

À l'issue de la formation, chaque APPSA a reçu un certificat signé par le SRE et le VS responsable, attestant de ses compétences acquises et de son intégration dans le réseau. Cette remise officielle visait à valoriser leur rôle et à renforcer leur légitimité auprès des acteurs institutionnels.

Afin d'assurer leur ancrage dans le tissu local, les APPSA ont été présentés comme des agents officiels de santé animale lors de plusieurs événements: (i) Des rencontres ont été organisées avec les autorités administratives et traditionnelles de chaque Commune, en présence du SRE, des VS, et de l'équipe du projet. Ces présentations ont permis de clarifier leur mandat, de renforcer la coordination locale et d'ouvrir des perspectives de collaboration. (ii) Des efforts spécifiques ont été menés également à l'échelle des Fokontany, afin de favoriser l'acceptation sociale des APPSA, et d'identifier des relais pour faciliter leur intégration dans les dynamiques communautaires. (iii) Enfin, une mise en relation ciblée a été organisée avec les ménages bénéficiaires du projet, car les APPSA étaient



« Je ne pensais pas qu'utiliser les médicaments n'importe comment pouvait entraîner des résistances. Avant, dès qu'un animal semblait faible, je lui donnais un peu d'antibiotique, en croyant que ça allait l'aider à retrouver rapidement la forme. Aujourd'hui, je comprends mieux les risques. À partir de maintenant, je vais faire beaucoup plus attention à ça. »

RAKOTONDRANIVO Cyprien, APPSA Antohobe

mobilisés pour les former et les accompagner dans l'amélioration de leur système d'élevage. L'ensemble de ces interactions ont renforcé leur position d'interlocuteur de proximité de confiance, au-delà du seul cadre du projet.

4. L'accompagnement continu et les formations complémentaires

Au delà la formation initiale, les APPSA ont bénéficié d'un accompagnement continu, pour les soutenir dans leur mission quotidienne. Des sessions de formation ponctuelles axées cette fois-ci sur la production animale, ont été menées. Ces formations ont couvert des thématiques pratiques telles que l'aménagement de l'habitat, l'alimentation, la gestion de la reproduction. À l'origine, ces modules avaient pour objectif de leur fournir des outils pour former à leur tour les ménages bénéficiaires du projet. Toutefois, les impacts ont largement dépassé ce cadre : les APPSA ont progressivement développé leur rôle de conseillers techniques dans leur communauté. Ces nouvelles connaissances leur ont permis de mieux répondre aux questions des éleveurs, de proposer des solutions concrètes, et d'intervenir de manière plus préventive.

Des renforcements de capacité ont également été menés sous forme d'échanges de pratiques entre pairs, axés sur les fondamentaux de la santé animale. Ces sessions ont abordé notamment les principes de biosécurité et les pratiques ethnovétérinaires locales, en insistant sur le rôle clé de la prévention.

Parallèlement, des visites de suivi ont été régulièrement effectuées pour observer les actions des APPSA sur le terrain, identifier les éventuelles difficultés rencontrées



dans l'accompagnement des ménages, et ajuster les appuis en conséquence.



Suivi d'un APPSA par un technicien du projet

Ce suivi a permis de maintenir une dynamique d'amélioration continue et de renforcer la qualité des services offerts.

La mise en place des APPSA ne s'est pas limitée à une approche technique. Elle a reposé sur une démarche progressive, ancrée dans les réalités locales, combinant reconnaissance communautaire, renforcement de compétences et accompagnement de terrain. Ces agents, issus des communautés elles-mêmes, sont désormais des relais légitimes et actifs au cœur des dynamiques d'élevage et de santé animale. Leur présence sur le terrain, leur lien direct avec les éleveurs et leur implication dans la prévention et les soins de première intention constituent une opportunité stratégique pour renforcer la résilience des systèmes d'élevage locaux.

Une contribution locale à l'approche One Health

1. Les APPSA, conseillers techniques de proximité

Contrairement à d'autres agents de santé animale « non officiels », les APPSA ne se limitent pas aux interventions médicales. Lors de leurs visites, ils prennent le temps d'échanger avec les ménages et de leur prodiguer des conseils sur l'amélioration de leurs pratiques d'élevage, non seulement pour augmenter la production, mais également pour limiter les risques de maladie. Ce geste, simple et gratuit, a eu un impact significatif sur la relation de confiance entre les APPSA et les éleveurs. Il renforce leur légitimité et leur rôle de conseiller de proximité, au cœur même des dynamiques communautaires.



« Au départ, je donnais des conseils aux éleveurs juste pour faire plaisir au technicien du projet. Je ne voyais pas vraiment l'intérêt. Mais avec le temps, j'ai réalisé que cela renforçait la confiance de mes éleveurs. Et en plus, ça m'a permis d'avoir de nouveaux clients. »

RASOLOMANANA Guy,
APPSA Andranomanelatra

2. Un levier pour une utilisation raisonnée des antibiotiques

Les APPSA, formés à l'approche One Health et sensibilisés aux enjeux de la résistance aux antimicrobiens (RAM), interviennent selon le principe du traitement en dernier recours et dans les règles de l'art. Pour ce faire, ils :

- sensibilisent aux risques de RAM, notamment sur les conséquences d'un usage inapproprié des antibiotiques, l'importance du respect des délais d'attente et les dangers de l'automédication;
- promeuvent des alternatives préventives comme la vaccination, la mise en quarantaine des nouveaux animaux, l'hygiène, ainsi que l'usage de remèdes ethnovétérinaires validés localement;
- respectent scrupuleusement les indications de la notice (dosage, fréquence, durée, délai d'attente...) lorsque l'usage d'antibiotiques s'avère indispensable.

Cette approche globale a non seulement contribué à améliorer les pratiques sanitaires, mais elle a aussi permis aux APPSA de gagner la confiance des éleveurs, qui voient désormais en eux des partenaires fiables pour la santé de leurs animaux, au-delà de la simple vente de médicaments.

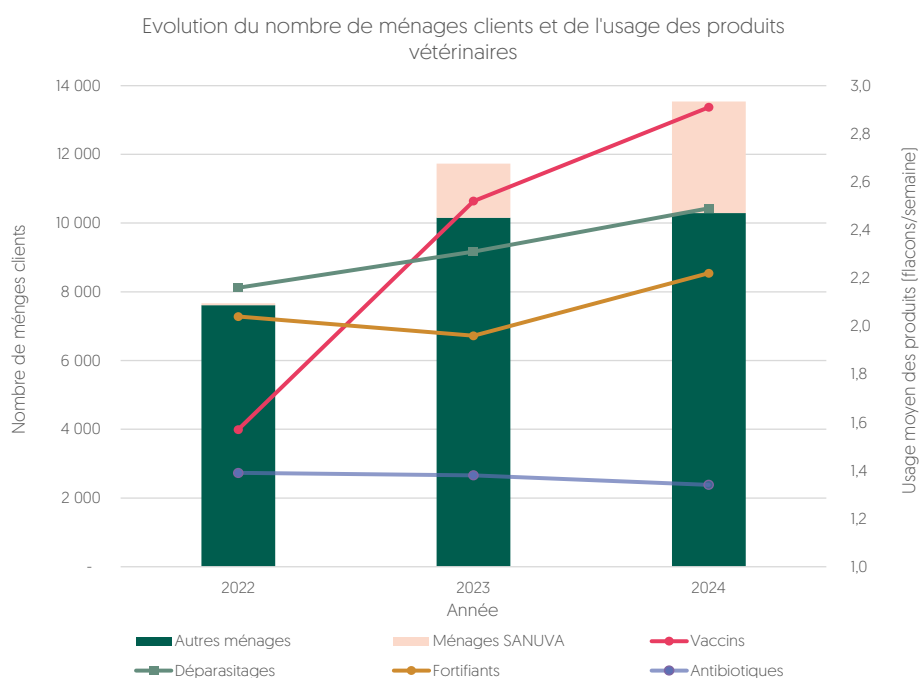
Validation des pratiques ethnovétérinaires dans le cadre du projet SANUVA

Une étude a été menée pour valider des pratiques ethnovétérinaires appliquées aux volailles et aux porcs dans la zone d'intervention. Cette démarche faisait suite à la formation des formateurs sur **“L'agroécologie pour sortir des pesticides”**¹, conçue et menée par AVSF et son groupe de travail Alterpestimed. L'étude a débuté par un inventaire participatif des pratiques locales, réalisé lors de séances d'échanges de savoirs avec les bénéficiaires. Les pratiques les plus répandues, accessibles [selon la disponibilité des matières premières et le coût] et potentiellement diffusables ont ensuite été sélectionnées. Des recherches bibliographiques, des entretiens avec des mpanao raok'andro [praticiens de médecine traditionnelle] et des tests en ferme ont ensuite permis d'évaluer l'efficacité et la toxicité des remèdes retenus.

Le graphique à coté met en regard l'évolution du nombre de ménages accompagnés et l'usage moyen des principales catégories de produits vétérinaires avant [2022] et après [2024] l'accompagnement des APPSA dans la région de Vakinankaratra. On y observe que, malgré un quasi-doublement du nombre de ménages accompagnés [passant de 7 664 à 13 538], la consommation d'antibiotiques a légèrement diminué [de 1,39 à 1,34 flacon/semaine], tandis que l'usage de tous les autres produits – et tout particulièrement des vaccins – a nettement augmenté. Cette évolution illustre parfaitement que le principe « Mieux vaut prévenir que guérir » a été bien intégré par les APPSA.

D'un point de vue économique, cette diminution de la vente d'antibiotiques n'a pas pénalisé les APPSA. Même si leur rémunération repose sur une marge intégrée au prix des produits vendus, l'augmentation des ventes de vaccins, déparasitage et fortifiants a compensé largement la légère baisse des antibiotiques.

En somme, le modèle prouve sa viabilité : il renforce la santé animale par la prévention, réduit les risques de résistance et maintient, voire augmente, les revenus des agents de proximité.



Sources: POG², rapport des APPSA, résultat des focus group auprès des bénéficiaires

Diversification des services comme assurance économique

Durant le projet, les APPSA étaient également accompagnés à élargir leur palette d'activités au delà de la santé animale. Ils ont ainsi développés d'autres services liés à la production animale, comme la production de porcelets ou de poussins de race locale, ainsi que la fabrication de provendes artisanales. Cette diversification visait à augmenter les revenus des APPSA, tout en consolidant leur rôle de conseiller-formateur de proximité: lors de la vente de ces produits, ils intégraient systématiquement des recommandations pratiques sur l'élevage, renforçant ainsi la confiance des éleveurs et la pérennité de leurs exploitations.

1 <https://www.avsf.org/publications/guide-lagroecologie-pour-sortir-des-pesticides/>

2 Le POG est un outil conçu pour accompagner chaque partenaire bénéficiaire du projet SANUVA, notamment les APPSA, dans la mise en œuvre de leurs services de proximité. Il facilite l'identification des services prioritaires, la planification des étapes clés et le suivi de l'avancement. En fin d'exercice, il permet de réaliser un bilan technico-économique afin d'éclairer les décisions sur la poursuite du service et d'ajuster les approches pour optimiser la performance globale des prestations.



« Ce que j'apprécie chez Lucien [l'APPSA de la zone], c'est qu'il cherche vraiment à m'aider à améliorer ma production. Il vient visiter ma ferme tous les trois mois pour le déparasitage, mais prend toujours le temps d'examiner l'ensemble de l'élevage avant de me donner des conseils pratiques. Il le fait toujours avec le sourire ! Une fois, ma vache souffrait de météorisme : il m'a recommandé d'utiliser du charbon et un peu de rhum, et de ne plus nourrir avec des fourrages humides. Ses recommandations sont gratuites, et c'est là que j'ai compris qu'il est là pour m'aider, pas pour vendre des médicaments. »

Vohanginirina Marie Susane, éleveuse dans la commune Antanifotsy

Des fondations solides... mais une coordination encore fragile

La principale difficulté rencontrée durant la mise en place du réseau de proximité en santé animale est l'absence de respect mutuel des engagements entre les différentes parties prenantes : les Services Régionaux de l'Élevage (SRE), les vétérinaires sanitaires (VS) et les APPSA. Une convention tripartite avait pourtant été élaborée au lancement du dispositif, définissant les rôles et responsabilités de chacun. Toutefois, les engagements des APPSA y avaient été définis sans réelle consultation, ce qui a conduit à un non-respect de certaines clauses, notamment celle exigeant de s'approvisionner uniquement auprès du VS référent.

Cette situation est accentuée par un contexte de concurrence déloyale : la vente des médicaments vétérinaires étant libre, d'autres acteurs proposent des produits à très bas prix, parfois à moitié prix, sapant ainsi les efforts qualitatifs des APPSA. Ces derniers, pour rester compétitifs, se tournent alors vers les grossistes, ce qui rend difficile la traçabilité de leurs activités, et alimente une forme d'opacité vis-à-vis des VS. En effet, les rapports transmis par les APPSA ne couvrent souvent que les produits achetés auprès des vétérinaires, excluant une grande partie de leurs interventions sur le terrain.

Du côté des VS, bien que leur rôle prévoie un accompagnement technique et un suivi régulier des APPSA, les réalités montrent un tout autre tableau : nombre d'entre eux ne font aucun déplacement, se contentant de récupérer les rapports des APPSA pour constituer leurs propres synthèses à transmettre au SRE. Pire encore, certains VS exigent un supplément sur le prix des médicaments, comme une

forme de commission, ce qui n'est ni prévu ni légal, et renforce le malaise entre les acteurs.

Quant aux SRE, leur motivation est réelle, mais leurs moyens humains et logistiques restent limités. Leur action se résume souvent à l'analyse de rapports transmis par les VS, et ils n'interviennent en appui direct sur le terrain que lorsqu'un projet le permet.

Cette absence de coordination fonctionnelle et de confiance mutuelle met en danger la pérennité du dispositif. Même si les APPSA parviennent à maintenir leur activité grâce aux revenus générés, il existe un risque réel de retour à l'informel, sans cadre de régulation acceptée et respectée par toutes les parties prenantes.

Leçons tirées et recommandations

L'expérience menée a montré que la mise en place des APPSA constitue un levier stratégique pour améliorer les services vétérinaires de proximité, tout en contribuant à des enjeux plus larges de santé publique et de développement rural. En effet, les APPSA apparaissent aujourd'hui comme des acteurs de proximité clés de l'approche One Health, car ils assurent un maillon essentiel entre les éleveurs, les vétérinaires et les autorités locales. Par leur action quotidienne, ils participent à la prévention des maladies animales, à la réduction de l'usage abusif des antibiotiques, et, indirectement, à la sécurisation de la chaîne alimentaire et la santé des familles rurales.

Leur positionnement unique — à la fois éleveurs, prestataires de service et personnes de confiance au sein des communautés — leur permet d'aborder les enjeux de santé de manière intégrée, adaptée et durable.

Cependant, pour que ce dispositif tienne

sur le long terme, plusieurs enseignements doivent être pris en compte :

1. Ce qui a bien fonctionné:

- L'ancrage local et l'approche pair-à-pair ont permis une adoption plus rapide des bonnes pratiques par les éleveurs.
- L'intégration du conseil dans chaque acte réalisé par les APPSA, qu'il s'agisse de vente de produits vétérinaires, d'intervention sanitaire ou de services de production. Cette posture proactive a renforcé leur crédibilité, leur utilité perçue et la fidélité des éleveurs. Les bénéficiaires reconnaissent volontiers que les APPSA ne se contentent pas de vendre des produits, mais apportent des solutions concrètes et compréhensibles, adaptées à leurs réalités.
- La sensibilisation autour de la prévention a porté ses fruits. L'évolution des pratiques, notamment la baisse d'usage des antibiotiques malgré l'augmentation des clients, en est une preuve concrète.
- La diversification des services proposés a renforcé la viabilité économique des APPSA tout en créant de nouvelles opportunités d'échanges techniques avec les éleveurs.

2. Ce qui mérite d'être renforcé:

L'une des principales limites observée réside dans le fait que la majorité des efforts du projet ont été concentrée sur le renforcement des capacités des APPSA, sans un investissement équivalent envers les autres acteurs du dispositif. Si cette focalisation a permis une réelle montée en compétence des APPSA, elle a en parallèle déséquilibré la chaîne de collaboration.

Ce déséquilibre s'est notamment reflété dans l'élaboration de la convention tripartite les liant, qui mettait principalement l'accent sur les obligations des APPSA, sans préciser de manière suffisante les engagements des autres parties. Cela a conduit à une implication plus limitée de ces derniers, fragilisant ainsi la coordination entre acteurs. Cette situation s'est traduite par des suivis irréguliers, rapports partiels, pratiques commerciales discutables, affaiblissant la dynamique mise en place.



3. Recommandations

Pour renforcer durablement l'efficacité du dispositif APPSA, il est indispensable de:

- impliquer toutes les parties prenantes [APPSA, VS, SRE] dès l'élaboration de la convention tripartite, afin de garantir des engagements co-construits et réalistes;
- veiller à intégrer pleinement les vétérinaires et les services techniques dans sa mise en œuvre, pour éviter une focalisation exclusive sur les APPSA qui affaiblit la dynamique collective.

Par ailleurs, l'expérience du projet montre que la formation initiale proposée dans le RNT, bien qu'elle fournisse une base de connaissances, ne suffit pas toujours pour permettre aux APPSA de réaliser pleinement leurs missions au quotidien. Des formations complémentaires, axées notamment sur la dimension « production », et un accompagnement continu, sont essentiels pour renforcer leurs compétences. Bien formés à cette démarche, les APPSA peuvent ainsi devenir de véritables ambassadeurs d'un élevage productif et durable, fondé sur les principes de l'agroécologie, tout en intégrant pleinement l'approche One Health, au-delà des zoonoses, pour couvrir les interactions entre santé animale, humaine et environnementale.



Siège

14 avenue Berthelot (bâtiment F bis)
69007 Lyon - France
Tél. +33 (0)4 78 69 79 59

Antenne

45 bis avenue de la Belle Gabrielle
94736 Nogent-sur-Marne Cedex - France

Coordination nationale Madagascar

Lot VG 25 Antsahabe
BP 3649 Antananarivo 101
Tél: +261 34 72 684 97

www.avsf.org

Projet réalisé avec le soutien de l'Union Européenne, la Commission de l'Océan Indien et l'Agence Française de développement, dans le cadre du programme SANOI



En partenariat avec:



Document élaboré par:

Anjaratiana BARIMALALA, Lovasoa Maholitiana RAHARILALAO, Sabine Patricot

Contact AVSF Madagascar:

Guillaume PARIZET, Coordinateur National AVSF
g.parizet@avsf.org



Cette publication est cofinancée par l'union Européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité des auteurs et ne reflète pas nécessairement les points de vue de l'Union Européenne.